

LA PRIME « CARBURANT », INFO

MédiaChartres vous informe sur la prime « indemnité inflation », liée à la hausse



du pétrole/des carburants et des matières premières.

Qui aura donc droit au “coup de pouce” de 100 euros sur son budget ?

La mesure, [annoncée jeudi 21 octobre par le premier ministre Jean Castex](#)

Qui est concerné ?

Le gouvernement, a limité la mesure aux Français gagnant moins de 2000 euros net mensuels, soit 38 millions de personnes (selon Matignon).

Au lendemain des annonces du porte-parole du gouvernement, **‘Gabriel Attal’** a expliqué que l’indemnité bénéficierait à “la moitié des Français qui travaillent”, 70% des retraités et “deux tiers” des étudiants. Cela ne veut pas dire que les Français qui sont au-dessus de ce seuil n’ont pas de difficultés, a-t-il ajouté, mais “à un moment vous devez faire des choix”. Il a rappelé les autres mesures « supposées » avoir amélioré le pouvoir d’achat des Français, comme la

suppression de la taxe d'habitation !

Dans le détail, "l'indemnité inflation" concerne:

- Les salariés du privé et du public
- Les fonctionnaires
- Les indépendants
- Les chômeurs
- Les retraités
- Les apprentis
- Les étudiants boursiers
- Les étudiants fiscalement autonomes
- **IMPORTANT: y a-t-il des démarches à faire et quand sera-t-elle versée?**

NON, cette indemnité sera versée en une fois et automatiquement, sans aucune démarche nécessaire et quelle que soit la catégorie concernée.

La Suite Après Cette Publicité

Mais tout le monde ne la recevra pas en même temps. Pour l'instant, deux échéances ont été fixées: fin décembre 2021 pour les salariés du privé et au cours du mois de janvier 2022 pour ceux de la fonction publique.

Pour les chômeurs, les retraités et les indépendants, la prime sera versée "un peu plus tard", entre le mois de janvier et celui de février 2022.

Aucune date pour l'instant n'a été annoncée pour les apprentis et les étudiants.

Claude Harffi